

**Délibération No. 10-2026**

**Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal**

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du  
mercredi 03 juin 2026**

étaient présents

Au titre de l'État

- . M. Jean Charles Jobart représentant M. Jérôme Harnois, Préfet de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

Au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, conseiller
- . M. Jérôme Sourisseau, Président
- . M. Philippe Bouty, conseiller

Au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, Maire adjoint

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, conseillère

Personnalité qualifiée

- . M. Olivier Balez
- . M. Lucas Hureau

Représentants du personnel

- . M. Arthur Gatard

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, représentante du Département avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . M. Florian Surget, représentant de la Ville d'Angoulême, avait donné pouvoir à M. Gérard Desaphy
- . Mme Hélène Topouria, représentante du personnel, avait donné pouvoir à M. Arthur Gatard

Ont également participé à ce conseil

- . M. Florent Gallardo, Préfecture de la Charente
- . M. Jacques Deville, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Julie Tugas, DRAC Nouvelle-Aquitaine
- . Mme Catherine Moreau, Département de la Charente
- . M. Frédéric De Faccio, Ville d'Angoulême
- . M. Sylvain Pothier Leroux, Ville d'Angoulême
- . M. Jean Pierre Pagola, Paierie Départementale de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, GrandAngoulême

#### En visioconférence

- . M. Florian Surget, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Etienne Capra, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Baptiste Debringas, Région Nouvelle Aquitaine

#### Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . M. Mathieu Charrier, responsable de la programmation et de la production
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 10

pouvoir : 3

votants : 13 (sur 13 membres)

Délibération No. 10-2026

**Approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025  
pour le budget principal**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».

Exposé des motifs :

La réalisation des **dépenses** de fonctionnement est de **6 783 653.57 €** tandis que la réalisation des **recettes** de fonctionnement s'élève à **6 786 610.86 €** au titre de l'exercice 2025.

Au regard des dépenses engagées et des recettes perçues en 2025 ce dix-septième exercice financier de la Cité se solde par un **résultat budgétaire excédentaire de 2 957,19 €**.

Compte tenu du report excédentaire des exercices antérieurs, d'un montant de 925 687.52 € le **résultat cumulé** de la section d'exploitation à reporter en 2026 s'établit à **+ 928 644.71 €**. Ce résultat positif sera repris en recettes de fonctionnement au chapitre 002 sur le budget primitif 2026.

La maîtrise des dépenses par rapport aux prévisions budgétaires, conjuguée à un niveau de recettes propres globalement supérieur aux prévisions initiales pour la plupart des secteurs d'activité — notamment en raison d'une forte fréquentation — ainsi qu'au soutien constant des membres financeurs, ont permis de respecter la trajectoire financière définie dans la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) et de dégager, à la clôture de l'exercice 2025, un résultat positif.

Pour rappel, les orientations budgétaires prévisionnelles 2025 de l'EPCC, telles qu'inscrites dans la CPO, faisaient apparaître un résultat prévisionnel déficitaire de 295 k€. Les résultats réels constatés sont meilleurs que prévu, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Projections CPO		Cumul estimé	Cumul réalisé
Résultat voté 2024	-349 K€		
Impact mise en œuvre CPO	-13 K€		
<b>Résultat prévisionnel 2024</b>	<b>-362 K€</b>	<b>fin 2024</b>	<b>fin 2024</b>
Impact hausse charges de fonctionnement	-150 K€	<b>705 K€</b>	<b>925 K€</b>
Impact mise en œuvre CPO	-145 K€		
<b>Résultat prévisionnel 2025</b>	<b>-295 K€</b>	<b>fin 2025</b>	<b>fin 2025</b>
Impact hausse charges de fonctionnement	-150 K€	<b>410 K€</b>	<b>928 K€</b>
Impact mise en œuvre CPO	-267 K€		
<b>Résultat prévisionnel 2026</b>	<b>-417 K€</b>	<b>fin 2026</b>	
		<b>-7 K€</b>	

A noter que cet exercice intègre des écritures de régularisation tant en charges qu'en produits afin notamment de prendre en compte le déroulement de certaines actions culturelles et d'expositions à cheval sur plusieurs années.

Notons également que l'amortissement annuel des biens et des équipements ainsi que la reprise des amortissements des subventions d'investissement ont une incidence certaine sur le résultat de clôture. Ainsi la régularisation opérée avec la reprise de l'intégralité des subventions fléchées à des investissements perçues sur l'année 2025 (décision prise en assemblée délibérante) a permis d'intégrer des produits complémentaires en section de fonctionnement par rapport aux prévisions initialement inscrites en début d'exercice.

Ces éléments invitent à nuancer dans une moindre mesure le résultat financier 2025 et ne doivent pas nous faire oublier les fragilités financières sous-jacentes des années passées et un budget qui doit rester prudent sur les années à venir.

Enfin, rappelons que l'établissement a pu au cours des derniers exercices procéder à la constitution d'un « fonds de roulement » dont il aurait impérativement dû se doter à sa création. Cette réserve financière doit permettre d'absorber de manière exceptionnelle les avances de trésorerie nécessaires suivant les projets en cours ainsi que les éventuelles opérations d'investissements à venir. Il est ainsi possible d'envisager des avances de trésorerie sur les fonds propres de la structure sans pénaliser le fonctionnement courant et sans avoir recours à l'emprunt ou alors à minima et de manière ciblée.

Le fonds de roulement peut également servir d'amortisseur budgétaire dans le cas où des contraintes particulières viennent impacter l'équilibre financier de l'EPCC.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		réalisé 2024	réalisé 2025	diff. réal 25-24
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	3 435 115 €	3 359 327 €	-75 788 €
	<i>dont variation stocks</i>	217 440 €	222 756 €	5 316 €
	<i>dont loyers bâtiments</i>	412 697 €	420 269 €	7 572 €
012	Charges de personnel	2 513 965 €	2 507 755 €	-6 211 €
042	Amortissements	537 805 €	581 748 €	43 942 €
65	Autres charges de gestion courante	369 665 €	332 886 €	-36 780 €
67	Charges exceptionnelles	47 697 €	1 939 €	-45 758 €

<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 904 248 €</b>	<b>6 783 654 €</b>	<b>-120 594 €</b>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	-------------------

RECETTES		réalisé 2024	réalisé 2025	diff. réal 25-24
Chap.	Libellés			
013	Atténuation de charges	319 293 €	333 984 €	14 691 €
	<i>dont variation stocks</i>	222 756 €	261 255 €	38 499 €
042	Opérat° d'ordre de transfert entre section	349 004 €	727 792 €	378 788 €
70	Ventes de produits, prestations	1 772 570 €	1 695 382 €	-77 188 €
74	Subventions fléchées	1 091 745 €	786 886 €	-304 859 €
	<i>dont subventions loyers bâtiments</i>	412 697 €	420 269 €	7 572 €
	<i>dont soutien Grand Angoulême actions culturelles</i>	57 560 €	57 560 €	0 €
75	Autres produits de gestion courante	78 359 €	82 067 €	3 708 €
77	Recettes exceptionnelles	123 572 €	133 079 €	9 508 €

<b>Ss total produits</b>	<b>3 734 543 €</b>	<b>3 759 190 €</b>	<b>24 647 €</b>
--------------------------	--------------------	--------------------	-----------------

<u>Financements personnes publiques membres</u>				
	Département de la Charente	1 165 814 €	1 165 814 €	0 €
	Etat	784 229 €	783 387 €	-842 €
	Ville d'Angoulême	694 678 €	694 678 €	0 €
	Région Nouvelle Aquitaine	383 542 €	383 542 €	0 €

<b>Ss total contributions membres</b>	<b>3 028 263 €</b>	<b>3 027 421 €</b>	<b>-842 €</b>
---------------------------------------	--------------------	--------------------	---------------

<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 762 806 €</b>	<b>6 786 611 €</b>	<b>23 805 €</b>
--------------------------------------	--------------------	--------------------	-----------------

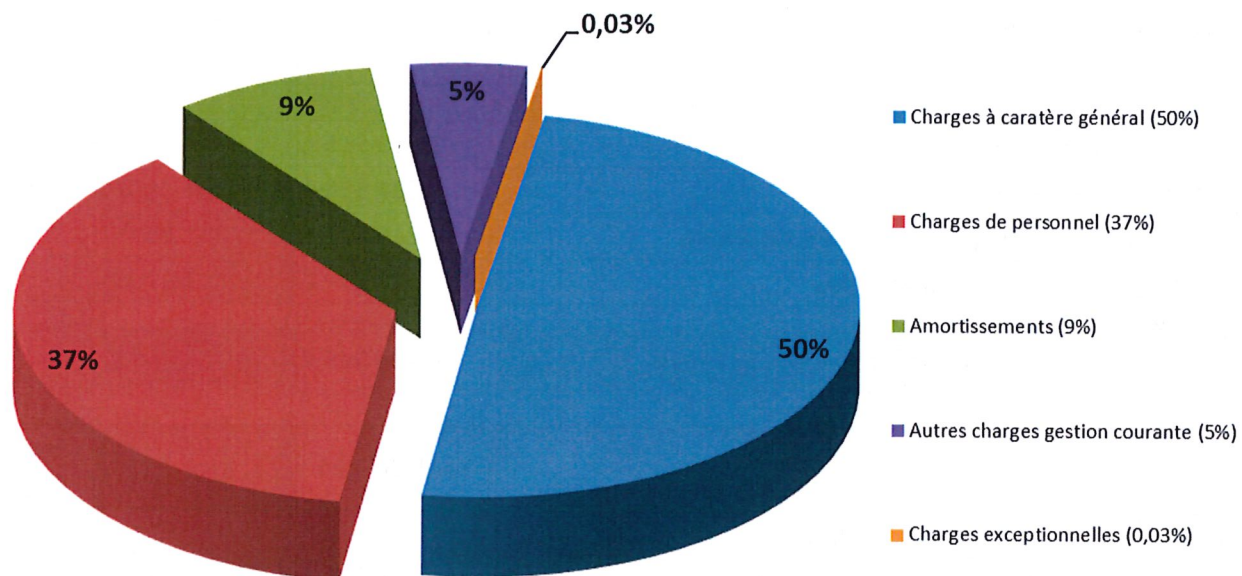
SOLDE / RESULTAT*	réalisé 2024	réalisé 2025
-------------------	--------------	--------------

<b>SOLDE D'EXECUTION / EXCEDENT D'EXPLOITATION</b> (Recettes - Dépenses)	<b>-141 442 €</b>	<b>2 957 €</b>
---	-------------------	----------------

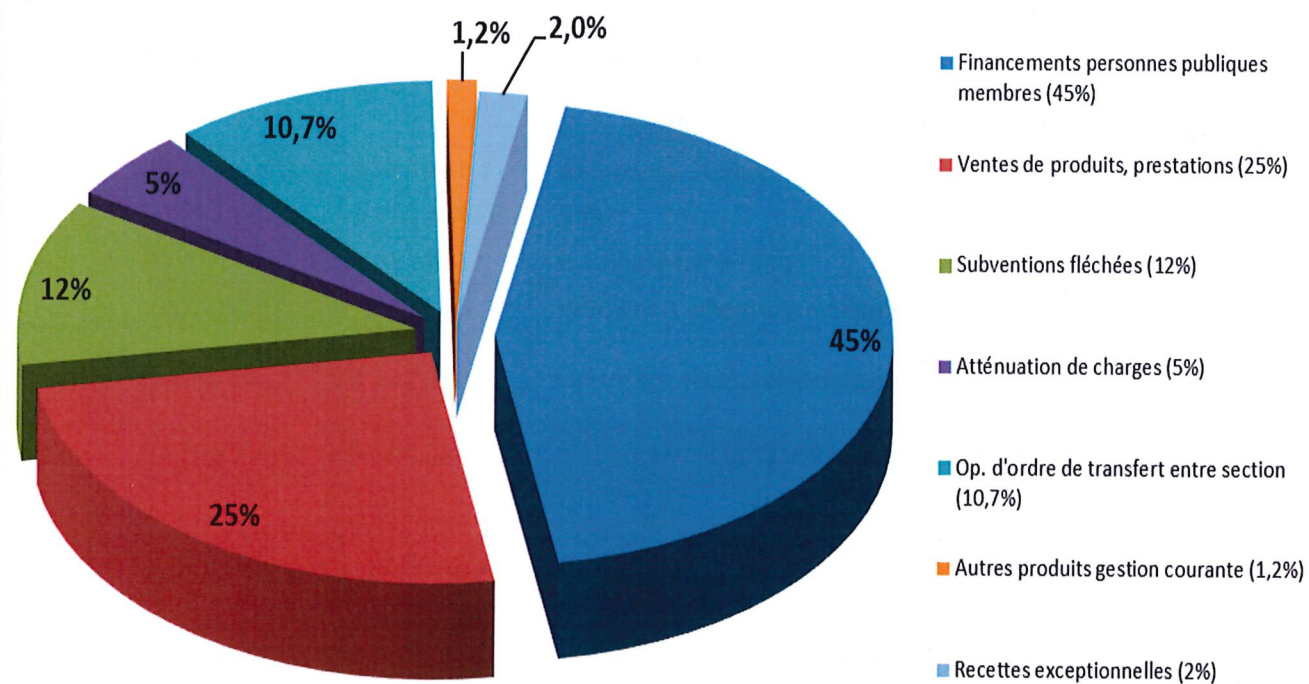
Résultats antérieurs reportés	1 067 130 €	925 688 €
-------------------------------	-------------	-----------

<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b> (à reporter en N+1)	<b>925 688 €</b>	<b>928 645 €</b>
--	------------------	------------------

## Répartition dépenses fonctionnement



## Répartition recettes fonctionnement



**Les dépenses de fonctionnement** de l'année 2025 se décomposent de la manière suivante :

- Avec un total de 3 359 326,73 € les **charges à caractère général** représentent 50% des dépenses totales de fonctionnement.

Il convient de noter que la constatation du stock initial de la librairie, enregistrée en début d'exercice, est imputée sur ce poste pour un montant de 222 756 €. Par ailleurs, ce chapitre intègre également les mises à disposition des bâtiments Moebius et de la Maison des auteurs, pour des montants respectifs de 417 717,28 € et 2 552,20 €.

Ces éléments représentent environ 12,5 % des charges à caractère général, mais sont intégralement compensés par des recettes affectées d'un montant équivalent, ce qui en neutralise l'impact budgétaire.

Ce chapitre fait apparaître une diminution d'environ 75 K€ des dépenses réalisées par rapport à l'exercice précédent. Malgré une hausse significative des charges liées aux fluides, ainsi qu'une augmentation plus modérée des coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments, certaines dépenses ont été mieux maîtrisées.

Les dépenses liées aux expositions illustrent notamment cet effort de maîtrise. Elles ont en outre fait l'objet d'un étalement sur plusieurs exercices, en cohérence avec leur durée d'exploitation, permettant ainsi de limiter l'impact budgétaire sur l'exercice 2025.

- D'un total de 2 507 754,71 €, les **charges de personnel** représentent 37% des dépenses totales de fonctionnement.

Ce chapitre enregistre une légère baisse d'environ 6 K€ par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses demeurent globalement stables au regard du budget 2024. Cette stabilité apparente masque toutefois des tensions structurelles qui ont pu être absorbées au cours de l'exercice.

Parmi celles-ci figure notamment la revalorisation annuelle du point d'indice, qui entraîne une augmentation mécanique et incompressible du coût des rémunérations, estimée entre 40 et 50 K€ par an.

À titre d'information, l'impact de la prime d'ancienneté et du déroulement de carrière, dans le cadre de l'application de la convention collective nationale, sur les charges de personnel est le suivant :

	2024	2025
<u>Prime ancienneté</u>	67 007 €	74 747 €
<u>Déroulement carrière</u>	14 000 €	13 438 €
Coût total	81 007 €	88 185 €

La stabilité observée en 2025 s'explique donc en partie par des réorganisations internes ainsi que par le décalage de certains recrutements.

Par ailleurs, l'arrêt des contrats aidés a conduit à une première vague de créations ou de pérennisations de postes, notamment dans les services d'entretien et de ménage. Toutefois, l'établissement a fonctionné à budget constant avec un effectif réduit mais dans des conditions de service rendues plus compliquées pour les salariés.

Depuis 2022, le dispositif de maîtrise professionnelle se substitue au déroulement de carrière. Celui-ci est désormais intégré au salaire de base et n'est donc pas valorisé dans le tableau ci-dessus.

L'état des effectifs au 31 décembre 2025 est présenté en fin du présent rapport.

- Les **amortissements** portés en opération d'ordre au chapitre 042 s'élèvent à 581 747.60 € soit 9% des dépenses totales de fonctionnement. Ils enregistrent une hausse de 43,9 K€ par rapport aux dotations de l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par la mise en amortissement d'équipements et de travaux réalisés ces dernières années, financés notamment grâce aux subventions d'investissement attribuées par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Charente et l'État via le FNADT.  
L'état résumé des immobilisations par nature pour l'année 2025 est présenté en annexe.
- Les **autres charges de gestion courante** à hauteur de 332 885.56 € représentent environ 5% des dépenses totales de fonctionnement. Ces charges correspondent principalement à la rémunération des droits d'auteur dans le cadre des actions culturelles de l'établissement et de la production d'expositions, ainsi qu'aux droits de location de films pour l'activité cinéma.  
Elles sont en baisse d'environ 36,7 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par la répartition de dépenses de certaines expositions en fonction de leur durée d'exploitation (à cheval sur 2 exercices).
- Les **charges exceptionnelles**, s'élèvent à 1 939.07 € et correspondent essentiellement à des régularisations portant sur des exercices antérieurs. Elles sont en baisse d'environ 45.7 K€. Cette diminution s'explique par la présence dans les comptes 2024 du reversement d'une subvention Européenne à la suite de son arrêt en cours d'année (projet Europa Cinémas).  
À noter que les dépenses liées aux acquisitions d'œuvres originales, auparavant imputées sur ce chapitre, sont désormais enregistrées en section d'investissement, contribuant ainsi à l'enrichissement du patrimoine de l'établissement.

Pour information, en dépenses ci-dessous la liste des marchés publics conclus en 2025:

Liste des marchés conclus en 2025										
N° DE MARCHÉ	INTITULE DU MARCHÉ	nature du marché	DATE DE NOTIFICATION	NOM DU TITULAIRE	CODE POSTAL+VILLE	Type du marché	MONTANT H.T.	MONTANT TTC	DUREE DU MARCHÉ (en mois)	
25-MA2-25001	travaux d'aménagement pour l'exposition "40 ans Delcourt "	TX	24/09/2025	ART COMPOSIT	93130 NOISY LE SEC	Prix unitaires /BC	MAXI 96K€	115 200,00 €	16	
26-MA3-25002	LOT1 Fabrication Agencement prestations d'entretien et de maintenance des installations thermiques et climatiques MDA & Vaisseau Moebius&Musée Les chais	Services	16/12/2025	HERVE THERMIQUE	16170 ST YRIEIX	Prix unitaires /BC	MAXI 213K€	255 600,00 €	36	
26-MA2-25003	Construction et aménagement d'espaces divers et scénographiques	TX	03/02/2026	COBBLE (sas)	16000 ANGOULEME	Prix unitaires /BC	MAXI 445.5K€	534 600,00 €	36	
<b>Autres</b>										
EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEG 16	marché de fourniture électricité rendu sur site et services associés (effectif au 01/01/2026)	Fournitures	19/06/2025	Lot 1 VOLTERRES (Vaisseau Moebius) / Lot 2 : EKWATTER (pour les appartements MDA)	75017 PARIS 75009 PARIS	prix unitaires			12	
EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SDEG 16	marché de fourniture gaz rendu sur site et services associés (effectif au 01/01/2026)	Fournitures	19/06/2025	GAZ DE BORDEAUX	33375 BORDEAUX	prix unitaires			12	

\*Marchés industriels

**Les recettes de fonctionnement** de l'année 2025 se répartissent de la manière suivante :

- Le **financement des collectivités membres** s'élève à 3 027 421 € soit 45% des recettes totales de fonctionnement. Il s'agit de la participation au financement du budget de la structure par les personnes publiques membres de l'établissement. Les financements restent à un montant identique à celui de l'exercice précédent. Pour financer l'ensemble de ses activités, l'EPCC dispose donc d'un socle pérenne de contributions qui représente moins de la moitié de l'ensemble de ses recettes.
- Les produits courants, autrement dit les **recettes propres**, d'un total de 1 695 381.75 € représentent environ 25% des recettes totales de fonctionnement en 2025.

Les éléments présentés ci-dessous mettent en évidence les variations des recettes propres pour certains secteurs d'activité en 2025 :

	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2025/2024
Entrées cinéma (hors FFA)	193 212 €	<b>211 371 €</b>	9%
Ventes librairie	977 393 €	<b>962 089 €</b>	-2%
Entrées musée	256 480 €	<b>259 336 €</b>	1%
Locations salles et expos	42 475 €	<b>37 272 €</b>	-12%
Médiation ateliers, cours BD	14 477 €	<b>17 891 €</b>	24%
Médiation visites guidées	5 618 €	<b>7 971 €</b>	42%

La fréquentation soutenue de l'établissement en 2025, notamment pendant les périodes de vacances scolaires, a permis de réaliser des chiffres d'affaires globalement supérieurs aux prévisions budgétaires initiales.

Cependant, on constate une baisse des recettes globales d'environ 4.35% par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique entre autres par :

- le léger recul des ventes de la librairie,
- la baisse plus marquée des locations de salles, difficulté à louer certains espaces vacants ;
- le recentrage des activités d'une des écoles hébergées dans le bâtiment Moebius (impact sur la refacturation des loyers, charges locatives et contrat de maintenance informatique) ;

À noter que ce chapitre intègre également divers produits annexes, accompagnés de dépenses correspondantes, notamment la refacturation de dépenses engagées pour le bâtiment du musée à Magelis (propriétaire) et des partenariats presse liés aux expositions en cours.

- Les **atténuations de charges** à hauteur de 333 983.78 €, elles comprennent les derniers remboursements de charges de personnel perçus avant la fin des contrats aidés, les indemnités reçues dans le cadre d'arrêts maladie et de prévoyance. Ce chapitre intègre également le stock de marchandises-livres de la librairie, évalué à 261 255 € selon l'inventaire 2025. La hausse d'environ 14,7 K€ des dépenses de ce chapitre par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la valorisation à la hausse des stocks de marchandises. Ce poste représente 5 % des recettes totales de fonctionnement.

- Avec un montant de 786 886.04 €, les **subventions fléchées** représentent environ 12 % des recettes totales de fonctionnement. Elles enregistrent une baisse d'environ 304 K€ par rapport à l'exercice précédent.  
Cette diminution s'explique par un nombre d'opérations culturelles et d'expositions bénéficiant d'aides fléchées plus faible, ainsi que par le report vers 2026 de financements perçus pour des opérations non débutées en fin d'année 2025.

Ce chapitre comprend également le soutien de Grand Angoulême, matérialisé par le versement récurrent d'une subvention fléchée de 57 560 € pour les actions culturelles menées par l'établissement et pour l'accompagnement des auteurs en situation précaire (interventions à la Maison des auteurs et soutien juridique à la Cité).

Enfin, il intègre les recettes de « compensation » liées à la gestion des bâtiments de la Maison des auteurs et du Vaisseau Moebius, pour un montant total de 420 269,48 €.

- La **quote-part des subventions d'investissement** inscrite en opération d'ordre au chapitre 042 se porte à 727 791,86 € pour la reprise des subventions d'investissement et affichent une hausse d'environ 378 K€ par rapport à l'exercice 2024

À la différence des charges d'amortissement, comptabilisées dès la mise en service des équipements, biens ou services acquis, les reprises de subventions d'investissement ne sont enregistrées en produits qu'au moment du versement effectif des subventions. Il peut donc exister un décalage de plusieurs mois, voire de plusieurs années, entre l'inscription en charge de l'investissement et l'enregistrement en produit de la subvention correspondante.

Pour rappel, cette année 2025 a bénéficié du versement de plusieurs subventions d'équipement attendues portant sur des biens acquis les années précédentes. Des régularisations ont été effectuées afin de corréliser l'amortissement de ces subventions avec l'ensemble des biens acquis par le passé.

Ainsi le montant final des reprises de subventions sur l'exercice dépasse exceptionnellement le montant initialement prévu en début d'année, qui ne tenait pas compte de ces régularisations (cf. décision prise en assemblée délibérante concernant la modification des modalités d'amortissement des subventions d'équipement).

Par ailleurs et selon le même principe ce montant des reprises de subventions dépasse également de manière exceptionnelle le montant des dotations aux amortissements des biens sur l'année 2025.

- Les **autres produits de gestion courante** s'élèvent à 82 067.01 € et concernent essentiellement la participation salariale aux chèques déjeuners ainsi que la comptabilisation d'avoirs sur des factures fournisseurs qui justifie la hausse des recettes de + 3.7 K€ constatée dans ce chapitre.
- Les **produits exceptionnels** pour un montant de 133 079.42 € sont en hausse de 9,5 K€. Ils se composent principalement de remboursements divers, de soutiens financiers versés par des partenaires et des fondations au titre de projets spécifiques, notamment des expositions, ainsi que de la variation des provisions pour congés payés.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES*</b>		<b>Réalisé</b>	Restes à réaliser
Chap.	Libellés		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>727 792 €</b>	
<b>200905</b>	<b>Opération bâtiment général</b>	<b>258 455 €</b>	<b>862 401 €</b>
	<i>dont immobilisations incorporelles</i>	58 598 €	
	<i>dont mobilisations corporelles</i>	199 857 €	862 401 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 290 €</b>	
<b>27</b>	<b>Autres participations financières</b>	<b>0 €</b>	600 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>989 537 €</b>	<b>863 001 €</b>

<b>RECETTES*</b>		<b>Réalisé</b>	Restes à réaliser
Chap.	Libellés		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>581 748 €</b>	
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>672 210 €</b>	849 402 €
	<u><b>Subventions affectées</b></u>		
	<i>dont Etat FNADT (subvention Ciné Vélos)</i>	96 000 €	
	<i>dont Etat FNADT (subv. étude)</i>	0 €	16 000 €
	<i>dont Conseil Départemental Charente (versmt n°3 subv. travaux)</i>	559 050 €	824 162 €
	<i>dont Conseil Départemental Charente (acompte subv. étude)</i>	7 920 €	5 280 €
	<i>dont Région Nouvelle Aquitaine (acompte subv. étude)</i>	9 240 €	3 960 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 253 958 €</b>	<b>849 402 €</b>

<b>SOLDE / RESULTAT*</b>		<b>Réalisé</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION 2025 / EXCEDENT</b> (Recettes - Dépenses)		<b>264 421 €</b>
<b>Déficits antérieurs reportés</b> (chap. 001)		<b>-227 053 €</b>
<b>RÉSULTAT CUMULÉ</b> (à reporter en N+1)		<b>37 368 €</b>

**Les dépenses d'investissement** réalisées sur l'exercice 2025 s'établissent à un montant de 989 536.89 € en baisse par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par le ralentissement des travaux et du renouvellement des équipements, en l'absence de nouvelles subventions ad hoc.

Toutefois, le montant total de ce chapitre demeure relativement élevé en raison des écritures de régularisation liées à la reprise des subventions d'investissement.

Les postes de dépenses sont :

- Les **opérations d'ordre** au chapitre 040 soit 727 791,86 €. Elles correspondent à la contrepartie de la reprise des subventions d'investissement en section de fonctionnement. Ce montant est en hausse d'environ 388 K€ par rapport à 2024, en raison notamment des subventions d'investissement perçues en 2025 pour des opérations engagées et achevées au cours d'exercices antérieurs. Des régularisations ont par ailleurs été effectuées en 2025 afin d'aligner les modalités d'amortissement des subventions sur celles des biens qu'elles financent.
- Les **immobilisations corporelles/incorporelles** acquises en 2025 s'élèvent à 261 745.03 €. Ce montant intègre les dépenses imputées à la fois sur le chapitre d'opération 200905 et sur le chapitre 21. Elles correspondent principalement au renouvellement des équipements ainsi qu'aux travaux réalisés sur les différents sites de l'établissement. Ce poste est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent, en raison du ralentissement des opérations d'investissement et de l'absence de nouveaux crédits fléchés.

La liste des immobilisations au titre de l'année 2025 est disponible en annexe.

- Les **autres immobilisations financières** au chapitre 27 correspondent principalement à des cautions immobilières. Aucune dépense nouvelle n'est constatée sur ce chapitre ; un reste à réaliser de 600 € est toutefois inscrit

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent, en fin d'exercice, à environ 863 001 €. Ils correspondent aux engagements juridiques non encore mandatés au 31 décembre 2025, principalement liés au reliquat d'une subvention attribuée par le Département en 2021, ainsi qu'aux opérations en cours financées par des subventions déjà notifiées ou en cours de versement.

**Les recettes d'investissement** 2025 s'établissent à 1 253 957.76 € et elles se décomposent de la manière suivante :

- Les **opérations d'ordre** inscrites au chapitre 040 correspondent à la contrepartie des amortissements des immobilisations en fonctionnement pour un montant total de 581 747,60 € soit dans le détail :

Libellé	Dotations de l'exercice 2025
Frais études	9 558,00 €
Logiciels	66 844,35 €
Autres immobilisations incorporelles	654,00 €
Installations à caractère spécifique / Expositions	144 589,63 €
Aménagements divers	143 326,92 €
Aménagements divers / secteurs taxables	30 818,66 €
Matériel de transport / secteurs taxables	7 671,00 €
Matériel de bureau et informatique	85 757,36 €
Matériel de bureau et informatique / secteurs taxables	6 179,55 €
Mobilier	7 332,05 €
Mobilier / secteurs taxables	3 777,82 €
Autres immobilisations corporelles	37 829,13 €
Autres immobilisations corporelles / secteurs taxables	37 409,13 €
Total dotations	<b>581 747,60 €</b>

- Les **subventions d'investissement**, qui se portent à 672 210,16 €. Elles correspondent aux acomptes et soldes versés sur les subventions d'équipement allouées dans le cadre des travaux amorcés ces dernières années.

Dans le détail, il s'agit des subventions suivantes :

- 96 000 € versés par la Préfecture Charente (subvention FNADT pour le dispositif de Ciné Vélos),
- 559 050,16 € versés par le Département de la Charente (3<sup>ème</sup> acompte sur la subvention de modernisation de l'établissement),
- 7 920 € également versés par le Département de la Charente (acompte subvention financement étude),
- 9 240 € versés par la Région Nouvelle Aquitaine (acompte subvention financement étude).

Les restes à réaliser en recettes, correspondant aux subventions notifiées mais non encore perçues, s'élèvent à 849 402,37 €. Ces montants ne sont pas intégrés dans les recettes de l'exercice 2025 et feront l'objet d'un report sur l'exercice 2026.

L'établissement n'a eu recours à aucun emprunt en 2025 pour le financement de ses investissements. L'état de la dette au 31/12/2025 est disponible en annexe.

Au regard des dépenses engagées et des recettes perçues **la section d'investissement** présente un **résultat excédentaire de 264 420,87 €** à la clôture de l'exercice 2025.

Cet excédent s'explique notamment par la perception, au cours de l'exercice, de subventions d'investissement afférentes à des opérations déjà réalisées.

Compte tenu du report déficitaire antérieur de 227 053,33 €, le résultat cumulé de la section d'investissement à reporter en 2026 s'établit à + 37 367,54 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes, qui feront l'objet d'un report sur l'exercice 2026, viennent ajuster ce solde sans modifier le résultat comptable de l'exercice.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'inscrivent dans la continuité des actions engagées les années précédentes, notamment en matière d'entretien du patrimoine, de renouvellement des équipements et d'amélioration des conditions d'exploitation.

Les financements mobilisés ont permis de soutenir des opérations nécessaires au maintien en état des bâtiments, à la modernisation des équipements et à l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité.

Certaines opérations ont par ailleurs bénéficié de prises en charge directes par la Ville d'Angoulême, notamment pour le bâtiment Moebius dont elle est propriétaire.

La poursuite de ces investissements au cours des prochains exercices devra s'inscrire dans un équilibre financier global, en tenant compte des capacités d'autofinancement de l'établissement et du niveau de soutien des partenaires institutionnels.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- *D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour le budget principal, visé par les Finances Publiques de la Charente et le comptable public de l'établissement,*
- *De constater et d'arrêter les résultats de l'exercice 2025 tels que présentés dans ledit compte ;*
- *D'autoriser le report des restes à réaliser et des résultats constatés sur l'exercice 2026.*

Patrick Mardikian



Président du conseil d'administration de la Cité

Effectifs au 31 décembre 2025			
Emploi	Statut professionnel	NATURES CONTRATS	ETP
Comptable	Agent de maîtrise	CDI	1
Régisseuse des expositions	Agent de maîtrise	CDD	1
Coordinatrice d'évènements	Agent de maîtrise	CDI	0,71
Auxiliaire de bibliothèque	Employé	CDD	0,46
Chargée de médiation culturelle	Agent de maîtrise	CDI	1
Libraire	Employé	CDI	1
Responsable production et programmation	Cadre	CDI	1
Comptable/Régisseuse	Agent de maîtrise	CDI	1
Juriste droits d'auteurs	Agent de maîtrise	CDI	1
Responsable Ressources Humaines	Cadre	CDI	1
Assistante direction du musée	Agent de maîtrise	CDI	1
Technicienne de cinéma polyvalente	Agent de maîtrise	CDI	1
Médiatrice culturelle bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1
Responsable accueil billetterie et partenariat	Cadre	CDI	1
Auxiliaire de bibliothèque	Agent de maîtrise	CDI	1
Directeur général	Agent non titulaire fonction publique territoriale	Directeur	1
Agent d'accueil	Employé	CDD	1
Responsable centre doc. recherche et développement	Cadre	CDI	1
Assistante direction	Cadre	CDI	1
Régisseur technicien des collections	Agent de maîtrise	CDI	1
Médiateur culturel	Agent de maîtrise	CDI	1
Assistante direction services techniques	Agent de maîtrise	CDI	1
Médiatrice culturelle	Agent de maîtrise	CDI	1
Agent d'accueil et chargée de communication	Agent de maîtrise	CDI	1
Technicien d'exploitat° informatique	Agent de maîtrise	CDI	1
Projectionniste	Agent de maîtrise	CDI	1
Agent d'entretien	Ouvrier	CDI	0,91
Responsable cinéma	Cadre	CDI	1
Agent d'entretien	Ouvrier	CDI	0,86
Directeur technique et des systèmes d'information	Cadre	CDI	1
Agent d'accueil au cinéma	Employé	CDD	0,71
Assistante administrative Maison des Auteurs	Agent de maîtrise	CDI	1
Libraire	Agent de maîtrise	CDI	1
Responsable musée	Agent titulaire détaché fonction publique d'Etat	Détaché	1
Assistante libraire	Employé	CDD	0,34
Agent de maintenance	Ouvrier	CDI	1
Secrétaire Général	Cadre dirigeant	CDI	1
Directeur des publics et de la lecture publique	Cadre dirigeant	CDI	1
Responsable librairie	Cadre	CDI	1
Directrice Maison des Auteurs	Cadre dirigeant	CDI	1
Chargé production et événementiel	Agent de maîtrise	CDI	1
Bibliothécaire patrimoniale	Agent de maîtrise	CDI	1
Bibliothécaire patrimoniale	Agent de maîtrise	CDI	1
Ingénieur d'études projet	Agent de maîtrise	CDD	1
Assistant libraire	Agent de maîtrise	CDI	1
Directrice Générale Adjointe	Cadre dirigeant	CDI	1
Agent de maintenance/électricité	Ouvrier	CDI	1
Agent d'accueil et régisseuse suppléante	Agent de maîtrise	CDI	1
Médiatrice culturelle cinéma	Agent de maîtrise	CDI	1
Responsable de nettoyage	Agent de maîtrise	CDI	0,86
ETP permanents+CDD accroiss.temp.+Contrats aidés			47,86
<b>ETP permanents hors CDD accroiss.Temp.</b>			<b>45,06</b>